

Recours au Règlement

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous sommes en train de préparer cette mesure législative. Nous ne savons pas exactement quand nous la présenterons. J'ai déclaré toutefois que ce serait après le 11 avril, ce qui me donne une certaine marge de manoeuvre. Cela dépendra d'un certain nombre de choses dont il faudra tenir compte. Je prend assurément note des instances du député.

* * *

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. GAUTHIER—ACCUSATION D'OBSTRUCTION EU ÉGARD AU PROJET DE LOI C-72

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement, je voudrais demander à la Chambre de considérer les faits tels qu'ils sont et non pas tels que le vice-premier ministre les voit dans la question du débat sur le projet de loi C-72.

Je veux en revenir à cela, parce que je pense qu'il y en a qui ont qualifié toute cette question de *filibuster*.

[Traduction]

Le vice-premier ministre répète depuis des semaines que l'opposition fait de l'obstruction systématique; c'est une obsession chez lui. Comme son parti a fait sonner les cloches pendant deux semaines entières, il devrait savoir ce que cela signifie de faire de l'obstruction systématique. Je voudrais lui rappeler que la Chambre a étudié le projet de loi C-72 à l'étape de la deuxième lecture pendant trois jours seulement, soit les 8 et 9 février et le 7 mars. Il y a eu un retard d'un mois lorsque le gouvernement a dû remettre au pas ses propres députés d'arrière-ban et nous avons tous entendu parler de leur hésitation à discuter de ce projet de loi. Le débat officiel a duré 9 heures et 34 minutes. Cela peut difficilement être qualifié d'obstruction systématique.

Je voudrais rappeler au ministre et à la Chambre qu'à l'étape de la deuxième lecture le 8 février, le débat a duré 3 heures et 19 minutes; au 9 février, le total s'établissait à 6 heures et 49 minutes et au 7 mars, le total cumulatif s'élevait à 9 heures—

[Français]

M. le Président: Je pense que, clairement, ce n'est pas un *filibuster*.

Lorsque l'honorable député invoque le Règlement, naturellement . . .

M. Gauthier: Monsieur le Président, mon rappel au Règlement, c'est qu'il n'est pas coutume ni de mise dans cette Chambre de prêter des intentions à un député ou à un groupe de députés lorsqu'il s'agit d'un débat ou d'un vote. Le vice-premier ministre répète continuellement . . .

[Traduction]

Il prête des intentions. Il enfreint les règles de la Chambre. Je le prie de cesser ce genre de harcèlement—ce mot convient-il?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pauvre petit!

M. Benjamin: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je suppose que, en toute justice, je devrais donner la parole au député de Regina-Ouest (M. Benjamin), puis au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Je demanderais toutefois aux députés de ne pas parler trop longtemps, car il ne semble guère y avoir matière à invoquer le Règlement.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je signale que, si l'honorable vice-premier ministre cherche à répliquer au premier rappel au Règlement, le mien porte sur autre chose.

M. le Président: Si le député a un rappel au Règlement distinct, je l'écouterai en temps opportun.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, mon bon ami sait sans doute que je n'enfreins jamais les règles de la Chambre intentionnellement et que je ne harcèle jamais intentionnellement. Je faisais allusion à une journée où, durant la période des questions, les deux partis d'opposition m'ont mis au défi de présenter le projet de loi en affirmant qu'ils permettraient son adoption immédiate. J'ai relevé le défi, mais ils ont décidé de ne pas permettre l'adoption immédiate du projet de loi et d'en discuter un peu plus longtemps. C'est l'obstruction à laquelle je faisais allusion.

M. le Président: Je suppose que dans un cas comme celui-ci, le rôle de la Présidence est de s'assurer que les deux côtés ont pu s'exprimer.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER UN DOCUMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai consulté la 5^e édition de Beauchesne, au commentaire 327. Je voudrais que la présidence m'éclaire ou qu'elle accepte mon recours au Règlement.

La distinction est mince entre «lire ou citer une dépêche ou un autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre». En réponse à une question du député de St-Jean-Est (M. Harris), le ministre des Transports (M. Crosbie) a utilisé des renseignements contenus dans les études de rationalisation des chemins de fer du Canadien National pour parler des économies que le CN pourrait réaliser en ce qui concerne les ateliers de Moncton. Je reconnais d'emblée qu'il ne s'agissait pas d'une citation proprement dite du document. Mais le ministre des Transports y va par quatre chemins pour contourner le Règlement.

● (1510)

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir vérifier les bleus afin de savoir si, comme je le demande par ce rappel au Règlement, le ministre des Transports doit déposer ou non sur-le-champ les études de rationalisation du Canadien National concernant les ateliers de Moncton.

M. le Président: Maintenant que le député a fait connaître son point de vue, le secrétaire parlementaire voudrait peut-être lui donner la réplique.

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Après avoir vérifié les bleus, je vais signaler cette affaire au ministre des Transports (M. Crosbie) et y donner réponse au plus tôt.